
Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Gonesse, qui remercie la Convention d'avoir rempli tous ses devoirs et l'invite à continuer de rester à son poste, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs et de l'agent national du district de Gonesse, qui remercie la Convention d'avoir rempli tous ses devoirs et l'invite à continuer de rester à son poste, lors de la séance du 20 germinal an II (9 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 352;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29345_t1_0352_0000_2

Fichier pdf généré le 01/02/2023

liberté seront dissipés et que l'arbre de la liberté sera planté sur les deux pôles de l'univers et qu'il sera devenu République.

Dans cette commune le décadi est célébré, et le dimanche (style esclave) est définitivement oublié. Les citoyennes sont occupées à travailler pour nos braves défenseurs. Le fanatisme a disparu; il restait encore dans cette commune le clocher audacieux que les sans-culottes ont abattu. La liberté, l'égalité, la fraternité et la République triomphera. »

SARN fils (*présid.*), LAGARDE fils.

d

[*Les adm. et l'agent nat. du distr. de Gonesse, à la Conv.; s. d.*] (1).

« Représentans du peuple,

Vous avez sauvé la patrie. L'intrigue, l'hypocrisie, la scélératesse frappées et non anéanties vont sans doute l'exposer encore à de nouveaux dangers et vous offrir de nouvelles occasions de la sauver encore. Les incorrigibles ennemis de la République ne cesseront de conspirer contre elle que lorsqu'ils cesseront d'être. Le royaliste, l'aristocrate, le contre-révolutionnaire ne peuvent trouver de repos que dans le tombeau.

Il faut donc que le peuple arme vos mains de toute sa force, en vous investissant de toute sa confiance. Ce que vous avez fait contre ses ennemis lui garantit que vous êtes ses amis, qu'il n'a d'autres amis que vous et que vous le serez autant qu'il existera sur la liste des peuples, et que vous existerez sur la liste des vivants.

Mandataires du peuple, vous avez jugé et puni les tyrans, vous avez proclamé une Constitution républicaine.

Représentans du peuple, vous avez maintenu sa dignité, ses droits contre la coalition des despotes étrangers et contre les factions et les rebellions de l'intérieur.

Législateurs, vous n'avez donné que des lois populaires; vous avez divisé les grandes propriétés de la nation pour donner des propriétés à ceux qui n'en ont pas; vous avez brisé toutes les entraves qui retardoient le payement de la dette nationale aux défenseurs de la patrie. Vous avez organisé l'instruction pour répandre partout la lumière et la morale. Vous avez mis un frein à la cupidité et à la malveillance qui fondent la fortune et la contre-révolution sur la famine et la misère du peuple.

Vous avez donc rempli tous vos devoirs, le peuple remplit les siens, il est à son poste en présence de l'ennemi qui menace ses frontières. Restez donc au poste où il vous a placés, il veut que vous dirigiez et secondiez ses efforts.

Avec une représentation nationale et un centre de gouvernement un peuple qui veut l'un et l'autre avec la liberté n'a plus rien à craindre de la corruption de l'étranger, ni l'hypocrisie qui conspire en secret, ni l'audace qui conspire à découvert. »

FORELLIER, DALSACE, BARBÉ, FLOREN,
COLOMBOL, BRAIER (*secrét.*).

(1) C 298, pl. 1040, p. 12. B⁴ⁿ, 21 germ. (suppl^t).
Débats, n° 571, p. 392.

e

[*Le trib. du distr. de Bagnères, à la Conv.; 8 germ. II*] (1).

« Citoyens représentans,

C'est par la vertu que vous avez déjoué jusqu'ici toutes les conspirations, c'est la vertu qui vous a dirigés dans la découverte d'un nouveau complot le plus affreux tramé contre la liberté. Le crime s'affaisse enfin devant vous. Soyez toujours vertueux comme vous-mêmes. Restez fermes à votre poste, nous vous en conjurons avec tous les vrais républicains et les tyrans et les traîtres seront anéantis. »

ROUSSE (*jugé*), SOUBIEZ (*com^{ra} nat.*), PICQUÉ (*jugé*), PUMOROT (*jugé*), VOROGELLOT (*jugé*).

28

Le citoyen Pierre Etienne, agriculteur, frappé du besoin d'instruction des habitans de la campagne au milieu desquels il a fixé son séjour, a formé, dit-il, le projet de réduire en discours familiers les dissertations savantes que ce siècle a produites sur l'agriculture, et qui ne sont nullement à la portée de ceux qu'elles intéressent; il prie la Convention d'agréer l'hommage des douze premiers discours composant le premier volume (2).

Il y a réuni, dit-il, toutes les lumières acquises jusqu'à ce jour dans cette science, la première de toutes pour la prospérité des peuples. Son ouvrage est divisé par discours séparés, contenant chacun un sujet pouvant être lus dans les assemblées des communes de la campagne, ou dans les sociétés populaires chaque décade. J'ai constamment présenté, dit-il, le résultat de l'expérience avec la théorie, afin que le cultivateur put aisément réunir dans son esprit l'un et l'autre (3). (*Applaudissemens.*) Si son travail est approuvé, le second volume déjà commencé pourra paraître dans deux mois.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités d'instruction publique et d'agriculture (4).

29

Nous ne connoissons d'autres divinités, disent les membres de la société populaire de Carcassonne, que la liberté et l'égalité, d'autre point de ralliement que la Convention, qui nous trouvera toujours autour d'elle, comme les factieux nous trouveront sans cesse sur leurs pas. Qu'ont pu jusqu'à ce jour la force et la perfidie de nos ennemis? ils se sont succédés, ils se succéderont... au tombeau. Les factions

(1) C 298, pl. 1040, p. 13; *Débats*, n° 571, p. 392.

(2) P.V., XXXV, 102. *J. Mont.*, n° 148; *Mess. Soir.*, n° 600; *J. Sablier*, n° 1248; *Mon.*, XX, 182, B⁴ⁿ, 20 germ.

(3) M.U., XXXVIII, 330.

(4) P.V., XXXV, 102.